

mission d'initiative, demande le renvoi à la commission des Trente du projet de M. de Lorgeril tendant à faire signer les lettres, écrits au nom de M. Thiers, par un ministre responsable.

Le renvoi est ordonné.

Reprise de la discussion du projet concernant le conseil supérieur de l'enseignement.

M. le duc de Broglie voudrait ramener la discussion sur le terrain spécial du projet de loi.

La discussion lui a paru hier s'égarer dans des conditions trop générales, pour ne pas dire étrangères au projet.

On a critiqué la rédaction du projet, on a critiqué la part qu'il fait à l'Etat et à la société dans la surveillance de l'enseignement.

L'orateur estime que l'Etat a le droit et le devoir d'exercer un contrôle; le clergé a aussi le droit de prendre part à cette surveillance.

D'ailleurs la commission a pensé que le moment était venu de rendre à tous les éléments dont se compose la société leur participation légitime.

Le clergé n'aura pas, comme on l'a dit, une grande prépondérance dans le Conseil. Sur 39 membres, il n'en comptera que 8. La religion est dans notre société un élément trop considérable pour être éliminée. (Applaudissements à droite.) La religion est la garantie de la famille, elle est la consolation suprême des hommes aux jours d'épreuve. D'ailleurs que veulent les adversaires du projet? L'Etat maître absolu de l'enseignement.

M. Brisson. — Non, l'Etat surveillant l'enseignement.

M. de Broglie. — C'est tout un.

L'orateur poursuit en insistant sur la nécessité de mettre l'idée religieuse à la base de l'enseignement, il faut combattre par les moyens moraux et légaux les tendances anti-religieuses. (Applaudissements à droite.)

La séance est un instant suspendue. M. Rouher quitte la séance, il vient de recevoir sans doute une dépêche d'Angleterre annonçant la mort de Napoléon III.

A 4 heures 1/2, la séance est reprise.

M. de Pressensé déclare se maintenir sur le terrain par lui choisi hier. Selon lui, la religion n'a pas besoin d'avoir un caractère gouvernemental pour être respectée; aux Etats-Unis, la religion est florissante, cependant elle n'est pas protégée par l'Etat.

Mgr Dupanloup se plaint de la défiance envers la religion qu'il a cru découvrir dans le discours de M. de Pressensé et dans celui de M. Brisson. Qu'a fait l'épiscopat français pour être ainsi attaqué? Toujours il a payé sa dette au pays. Et que devient en présence de ces attaques la formule de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté de l'enseignement.

Le clergé a conquis cette liberté, il est juste que, puisqu'il a été à la peine, il soit maintenu à l'honneur. L'instruction publique y est intéressée.

L'épiscopat demande à ne pas être traité en paria. D'ailleurs le décalogue est notre loi: Tu ne tueras pas! Aimez-vous les uns les autres.

Une voix à gauche. — Et le gouvernement de combat?

Mgr Dupanloup. — L'expression n'est pas de moi, je suis pour le gouvernement de résistance au mal. L'orateur poursuit en disant que le clergé est utile à tous, même à ceux sous les coups desquels il tombe. (Protestations à gauche.)

On réclame à droite le rappel à l'ordre de M. Gambetta, qui a interpellé M. Bigot et l'a

appelé pourvoyeur de parquet quand M. Bigot le somma de s'expliquer sur la Commune.

M. le président réplique que M. Bigot a eu le tort d'interrompre et rappelle M. Gambetta à l'ordre à cause de son épithète.

Mgr Dupanloup termine en se prononçant contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et pour la conciliation.

Demain, suite de la discussion.
La séance est levée à 5 heures 35.

On lit dans la Patrie:

On a beaucoup parlé d'arrestations de personnes affiliées à l'Internationale, et chez lesquelles on a trouvé des bombes Orsini. Il résulte de nos informations que réellement la police a mis la main sur plusieurs individus dont les manœuvres ne laissent aucun doute sur leur culpabilité, et que la justice est saisie de l'affaire. L'instruction est commencée et c'est devant les tribunaux réguliers que les prévenus seront traduits.

Ces arrestations, sans atteindre le chiffre exagéré dont on a parlé, sont cependant assez nombreuses, les révélations des individus qui sont maintenant entre les mains de la justice, en ayant amené de nouvelles. D'autant que ce n'est pas seulement à Paris que les perquisitions opérées par la police ont été fructueuses, mais aussi dans plusieurs villes du Midi.

Ce n'est donc pas simplement comme affiliés à l'Internationale que les prévenus sont poursuivis, mais comme fabricants ou détenteurs de bombes Orsini.

Enquête sur le 4 septembre

Déposition de M. Jules BRAME

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

M. Brame, continuant: Je réponds à M. de la Sicotière: pouvions-nous prévoir qu'en dehors de nous, sans nous consulter, sans nous prévenir, sans même nous convoquer, la séance allait être avancée de douze heures? Ce fut, en effet, dans l'espace de quelques minutes que la décision fut prise, et deux heures à peine s'écoulaient que la séance était ouverte. M. Lefèvre-Pontalis déclare que cette séance était dans la pensée de la Chambre entière, il fait confusion, et donne à la gauche et au centre gauche une valeur numérique plus considérable que ce qui appartenait à la majorité; si sa mémoire est fidèle, l'une des considérations qui ont décidé le secret et pour ainsi dire la remise des pouvoirs à la Chambre, c'est qu'après la disparition de nos armées, on comprit qu'il ne fallait plus combattre que pour l'honneur de nos armes. Le ministre de la guerre ayant déclaré qu'en présence d'armées régulières il n'était pas possible en France de faire avec avantage la guerre des partisans, comme en Espagne, au Mexique, en Grèce et dans une partie de l'Italie, il fallait donc, dans un temps plus ou moins rapproché, songer à conclure la paix.

Au sujet de la dernière observation qui m'a été faite, je demanderai, Messieurs, s'il en est un de vous qui pût supposer que l'ombre d'un pouvoir laissé à l'impératrice, c'est-à-dire un contre-seing, ait pu venir entraver les droits que l'on remettait à la Chambre?

Peut-on supposer qu'elle ait pu penser, au milieu des malheurs dans lesquels nous étions plongés, à soulever des questions de procédure, de prérogative, des conflits avec la Chambre? C'était impossible.

M. le comte de Hesseguier. — Mais elle se serait effacée.

M. Jules Brame. — Je vais plus loin. Peut-on supposer que si la proposition de M. Thiers eût été admise, la simple nuance qui existait entre les deux propositions étant supprimée, les révolutionnaires se fussent arrêtés?

La séance de nuit a été une des causes déterminantes; elle n'est pas notre fait, et si au sujet de l'envoi des troupes à l'armée nous avions agi autrement que nous ne l'avons fait, c'est alors que nous eussions mérité votre blâme sévère. Veuillez me permettre, messieurs, de vous produire quelques

développements sur les détails que nécessite notre situation.

Ils vous démontreront que chacun de nous n'a rien négligé pour atteindre le but auquel nous aspirions.

Lors de chaque mauvaise nouvelle que nous recevions, le prince de la Tour-d'Auvergne, mon voisin de place au conseil des ministres, me répétait souvent: « tout s'écroule. » Et, en effet, tout s'écroula depuis la déclaration de guerre. L'heure du renversement paraissait être irrévocablement arrivée.

Il faut bien le reconnaître, personne n'était jaloux d'engager son existence ou sa responsabilité au milieu des désastres qui nous menaçaient de toute part.

On vient souvent nous dire aujourd'hui: pourquoi n'a-t-on pas fait telle chose?

Je serais fort en droit de répondre: mais pourquoi n'en avez-vous pas au moins donné l'idée?

Les donneurs de conseils, les auteurs de projets formaient un chiffre considérable, nous prenait un temps précieux, nous menaçaient parfois de leur colère, de la vindicte publique, si nous ne les mettions à l'instant même à exécution.

Vous vous rappelez le projet qu'on a soumis au général Trochu de procéder enfin par une attaque torrentielle: on nous en a proposé de la même force. En dehors de cela, mille réclamations se produisaient, soit au dehors, soit au dedans de notre cabinet ministériel.

Puis, enfin, se présentait la foule d'inventeurs ou de fournisseurs qui, sous prétexte de patriotisme, prétendaient mettre en œuvre leur invention ou écouler leurs marchandises; et tous ces hommes étaient appuyés par des personnes influentes de toutes catégories, qu'il fallait au moins recevoir politiquement pendant quelques minutes. Vous nous demandez ce que nous faisons? Nous avions fort à faire, nous ne repoussions personne; car, au milieu de ce flot de propositions présentées à nos différents services, il pouvait y avoir quelques idées pratiques, et je défie qui que ce soit de me prouver qu'une proposition sensée n'ait été présentée sans qu'elle fût mise à l'instant même à exécution.

Permettez-moi, mesieurs, de ne pas citer de noms. On me donnait quelquefois d'excellentes idées et on se refusait à en être un des instruments d'exécution.

Un homme politique, qui n'appartenait pas à mon parti, me suggéra l'idée de nommer une commission de savants, d'appliquer les découvertes nouvelles de la science à la défense des villes assiégées. Je composai cette commission de savants, amis de l'auteur de la proposition, et lui en offris la présidence; il refusa.

Peu de jours après, on me proposa de nommer une commission d'hygiène appelée à surveiller l'état sanitaire de la ville de Paris pendant le siège. Je composai la commission des amis politiques de l'auteur de la proposition; je lui en offris la présidence; il refusa.

Une autre fois, on me donna la pensée de former une commission appelée à sauvegarder nos bibliothèques et nos musées, en indiquant tous les travaux qu'il y avait à faire pour les mettre à l'abri de la bombe, et les dispositions qu'il y avait à prendre pour en éviter le pillage. Je nommai à l'instant même la commission et offris la présidence à l'auteur de l'idée; il refusa.

Je pourrais multiplier les citations, donner les noms de ceux qui, me proposant l'adoption de projets utiles, refusaient d'en être les exécuteurs, me produisant plus tard un exemple du degré auquel pouvait être poussé l'oubli en me disant: « Si cependant on avait adopté ma proposition! » Il en est toujours ainsi, c'est une page de la vie cent fois renouvelée.

Mais j'ai la satisfaction de remercier l'honorable M. Daru des bons avis qu'il m'a souvent donnés, et de la prompte décision avec laquelle il a accepté les fonctions pénibles et la lourde responsabilité de membre de la commission de la défense de Paris, que j'avais été chargé de lui offrir.

J'ai terminé, messieurs; mais qu'il me soit permis de dire à M. de la Sicotière que nous avons tous rempli notre devoir, et je ne lui souhaite pas de se trouver un jour dans une aussi terrible et si douloureuse situation.

M. de la Sicotière. — Je supplie M. Brame d'être bien persuadé que je n'ai pas

eu l'intention de le mettre personnellement en cause; je lui ai adressé des questions qui, à mon sens, devaient éclaircir la situation; j'ai trois fois; mais j'ai cherché à dégager ces questions de ce qui pouvait ressembler à la discussion; je n'ai posé que des questions se rapportant à l'ordre matériel; j'ai voulu complètement laisser de côté tout ce qui est d'ordre moral.

M. le président. — Nous pourrions passer maintenant à une autre question. M. de Hesseguier, vous voulez demander un renseignement à M. Brame?

M. le comte de Hesseguier. — Ma question était relative à la démission de M. le maréchal Baraguay-d'Hilliers. M. Brame sait-il quels ont été les motifs de cette démission? N'est-ce pas à la suite d'une discussion avec le général de Palikao que cette démission a été jugée nécessaire? N'y a-t-il pas eu là des questions d'amour propre froissées, de mécontentements, et j'ajouterais même, au milieu de ces causes, des préoccupations de détail, des raisons plus particulières?

M. Jules Brame. — Je crois me rappeler qu'un jour le maréchal se trouvant dans la salle des Pas-Perdus, y rencontra le ministre de la guerre. Le maréchal dit au ministre: « Savez-vous que le métier que je fais commence à m'ennuyer? » Le ministre lui aurait répondu: « Eh bien! quittez-le, si vous voulez; mais je ne m'amuse pas plus que vous, et je reste. » Est-ce le motif? J'ignore les sentiments qu'ils avaient l'un envers l'autre.

M. le président. — Du reste, cela ne présente pas grand intérêt pour le but que se propose la commission.

M. le comte de Hesseguier. — Je vous demande pardon, M. le président. Cela nous sert à constater que le général de Palikao n'avait aucun intérêt militaire de renvoyer le maréchal.

M. de la Sicotière. — M. Brame voudrait-il nous parler de la démission de la rue de la Sourdière? Il nous a dit, je crois, que

précédé le 4 septembre, et ses amis politiques harcelaient chaque jour le gouvernement. On devait supposer qu'une dissidence existait entre eux et lui. Cette dissidence a dû se prolonger, s'élever, et le respect qu'inspirait M. Grévy à son parti, a dû arrêter dans leurs aspirations ceux qui voulaient profiter de ces fatales circonstances pour proclamer la République.

Un fait me paraît évident, c'est que, jusqu'au dernier moment, des séances de la gauche ont eu lieu avec la présence de M. Grévy, ce qui était naturel; mais qu'ayant des pensées toutes contraires au sujet d'une république à proclamer révolutionnairement, et en face de l'ennemi, c'est en dehors de lui que l'on s'est rendu dans un autre domicile, rue de la Sourdière, numéro 4, où l'on a rencontré les chefs de l'armée révolutionnaire qui, hésitant jusqu'à l'heure du cataclysmes, ont donné, pour le lendemain, leurs prescriptions aux chefs de sections du parti, aux hommes enfin, non qui discutaient, mais qui agissaient. La séance de nuit, la rapidité avec laquelle les événements se sont précipités, les préoccupations, l'écrasement produit par la catastrophe de Sedan, ont incontestablement, pendant ces cours instants, déposé toute surveillance. Telle doit être, Messieurs, la vérité que, mieux que moi, vous serez à même d'approfondir.

Mais, en dehors de ces considérations quel est donc le gouvernement qui résiste à la crosse en l'air de la garde nationale? Et bien aveugles sont ceux qui affectent de ne pas craindre d'en devenir également victimes! Quel est surtout le gouvernement qui résiste à l'émeute lorsque le chef militaire s'évanouit au lieu de se trouver à son poste à l'heure suprême?

J'ignore, Messieurs, s'il conviendra à la commission de me poser d'autres questions.

Je suis prêt à lui répondre; mais je prie les honorables membres qui la composent de me permettre de terminer ma déposition par l'exposé de quelques considérations générales.

Les événements du 4 septembre ont été reçus, par les uns avec une grande joie, par les autres avec une profonde douleur. Et ce qu'il y a de plus singulier, une catégorie de citoyens en éprouvait, tout à la fois, de la satisfaction et des regrets: la satisfaction, parce qu'à cause de leurs convictions, de leurs aspirations politiques, de leurs antécédents, de mécontentements personnels dont ils avaient été frappés, ils acceptaient avec une sorte de plaisir le fait accompli; mais en considérant les conséquences dont les menaçait la révolution du 4 septembre, la crainte s'emparait bientôt d'eux. Les plus éclairés se demandaient et se demandent encore sans doute, quels seraient ceux qui, de déchirements en déchirements, étaient destinés à s'emparer encore de la direction des affaires. Hommes de principes, d'ordre, d'étude, de respect du travail et de l'épargne, ils savaient, à n'en pas douter, que les révolutionnaires ont le germe qui les fait éclore est l'empât des places auxquelles aspirent les révolutionnaires.

Permettez-moi de vous rappeler à ce sujet l'observation faite par un accusé communiste, assassin, répondant il y a peu de jours à une question du président du Conseil de guerre. (1)

« Nous étions, M. le Président, un gouvernement légitime? »

« Comment, lui dit le Président, un gouvernement légitime? »

« Oui, ajouta l'accusé, nous avons été un gouvernement légitime jusqu'à l'heure où nous avons été vaincus! »

Voilà les aberrations, les idées extravagantes dans lesquelles tombe une nation lorsqu'elle tolère l'audace des sectaires et momentanément mêmes les succès des coups de main dans la rue, et lorsqu'elle ne les punit pas; lorsqu'elle s'attendait aux accords des larmoyeurs, et qu'elle ne les congédie pas.

Votre enquête, messieurs, fera infailliblement jaillir la lumière, et soyons assurés surtout qu'elle servira de guide à ceux qui sont appelés à nous gouverner.

M. le Président. — Nous remercions M. Brame de sa déposition.

M. Jules Brame. — C'est à moi qu'il appartient de remercier la Commission de l'accueil qu'elle a daigné me faire.

(1) Débats officiels. Séance de juillet. Conseil de guerre. Réponse de l'accusé Ferré au président Merlin.